

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Hauts de Garonne Développement - Organisation du Salon Meli Mel'arts 1 et 2 décembre 2012 à Cenon - Contrat de co-développement 2012-2014 (FAn°38) Contrat N°C021190091 -Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Hauts de Garonne Développement qui assure un programme d'actions annuel en faveur du développement économique de la rive droite, bénéficie de la part de la Communauté Urbaine d'une subvention annuelle de fonctionnement de 50 000 €. Egalement, cette association organisera les 1^{er} et 2 décembre 2012, la sixième édition du salon des Métiers d'arts intitulé Méli Mel'arts qui se tiendra au Rocher Palmer à Cenon.

Cette manifestation s'appuie sur le réseau d'une centaine d'artistes et artisans d'art locaux, sculpteurs, verriers, plasticiens, ébénistes, créateurs de mode, céramistes, potiers, designers, créateurs en tous genres qui viennent présenter au salon leurs productions issues de savoir-faire uniques.

Ainsi, une cinquantaine d'artistes et artisans d'art, sélectionnés pour la qualité et l'originalité de leur travail, viennent exposer et vendre leurs productions, montrer leurs techniques et faire partager au public la passion qui les anime.

L'existence de ce salon s'inscrit aussi dans une démarche plus globale de développement local qui correspond à la volonté, à court terme, de créer un pôle des métiers d'art. Ce dernier aurait la vocation de dynamiser le tissu économique local, d'aider la filière des métiers d'art et de revaloriser l'image de la rive droite.

Pour l'année 2011, 2500 visiteurs environ de la région Aquitaine et du département ont visité cette manifestation qui comprenait une cinquantaine d'exposants.

Cette année encore, des animations musicales et des démonstrations de savoir-faire se dérouleront sur toute la durée du salon.

Pour ce qui concerne le volet communication, Hauts de Garonne Développement fera réaliser, à destination de l'ensemble du territoire communautaire, une centaine d'affiches au format A3 diffusées dans les réseaux de commerce de proximité et les réseaux culturels locaux. 5 000 flyers, des articles dans la presse et sur les radios locales seront diffusés, de même qu'une communication via le réseau internet.

Pour l'organisation de cette manifestation, Hauts de Garonne Développement a sollicité de la Communauté Urbaine une subvention de 8 000 € pour un montant subventionnable de 19 000 € T.T.C. répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Communication	5 200	CUB (contrat co- dév 2012-2014	8 000
Frais de personnel	8 500	CUB/Cenon)	
Sous-traitance	3 400	Conseil Régional	2 000
Frais administratifs	1 400	Exposants	2 260
Frais de déplacements	150	Sponsoring	1 000
Achats fournitures	350	Autofinancement	5 740
TOTAL	19 000	TOTAL	19 000

Le co financement CUB/Commune de Cenon de cette manifestation fait partie des actions inscrites au contrat de co-développement 2012 – 2014 (FA n°38), contrat N°C 02 1190091.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la demande de l'association de Hauts de Garonne Développement est recevable dans la mesure où elle s'inscrit dans une démarche de valorisation de la filière économie créative des métiers d'art qui contribue au développement du bassin d'emplois et à la redynamisation économique de la rive droite.

DECIDE

Article 1 : il est attribué à l'association Hauts de Garonne Développement une subvention de 8 000 € pour l'organisation du salon des Métiers d'Arts de Cenon qui se déroulera les 1^{er} et 2 décembre au Rocher Palmer à Cenon.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, prévoyant les conditions de règlement d la subvention communautaire.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2012, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 OCTOBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 12 OCTOBRE 2012

M. NICOLAS FLORIAN